

COMMISSION CENTRALE DE LA COUPE DE FRANCE

REUNION RESTREINTE DU 4 FEVRIER 2004

Président : M.DJORKAEFF.

Présents : MM. LEGER – QUANTIN.

Assiste : M.CLEENEWERCK

1/16^{ème} de FINALE

- Dossiers en retour de la C.C.S.R. et D.T.N.A.

Pris connaissance des décisions de la C.C.S.R. et de la D.T.N.A. confirmant les résultats acquis sur le terrain :

Homologue les résultats des rencontres suivantes :

- VALENCE/CHATEAUROUX

2 – 2 a.p.(4 – 5 tirs au buts)

- TOULOUSE/NICE

0 – 0 a.p.(5 – 4 tirs au buts)

1/8^{ème} de FINALE

La Commission,

1°) Pris connaissance de la décision de la Commission Supérieure d'Appel et de la demande de l'Aviron Bayonnais,

Enregistre l'inversion de la rencontre BAYONNE/PARIS ST GERMAIN qui est fixée au Parc des Princes à PARIS.

2°) Après examen de la demande formulée par l'ESA BRIVE, fixe la rencontre BRIVE/AUXERRE au Stadium Municipal à BRIVE.

CALENDRIER

Compte tenu des décisions précédentes, la Commission arrête le calendrier des rencontres .

Le Secrétaire
Jacques QUANTIN